

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 201-11-2023  
amendant le règlement relatif aux usages conditionnels 201-2012 afin d'y assujettir l'usage  
d'hébergement touristique dans un établissement de résidence principale dans la zone Vr-794**

**AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 3 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le projet de règlement précité.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **7 novembre 2023 à 19h30** à la salle du conseil municipal située au 100 Place de la Mairie à Mont-Blanc.

2. L'objet de cette consultation porte sur les modifications réglementaires suivantes :

Assujettir à la procédure prévue au règlement relatif aux usages conditionnels, l'usage d'hébergement touristique dans un établissement de résidence principale, pour la zone Vr-794.

La zone concernée est située du côté ouest de la station de ski mont Blanc et est montrée en bleu sur le croquis ci-après.

4. Le projet de règlement 201-11-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité, à la suite du présent avis, dans la page [www.mont-blanc.quebec/avis-publics/](http://www.mont-blanc.quebec/avis-publics/)

Donné à Mont-Blanc, ce 19 octobre 2023.

*Danielle Gauthier  
Directrice générale adjointe  
et greffière-trésorière adjointe*

